BUREAU VERITAS
CONSTRUCTION

Coordonnées du chargé d'affaires :
5, rue du Bois Joli
COURNON D AUVERGNE
63801 COURNON D AUVERGNE

T: +33 4 73 14 37 78 - M : +336 87 76 58 11
guilhem.teste@bureauveritas.com
V. réf :
N. réf : GT/FD / RICT b n° 3
N° affaire : **20905228/1**
Mission(s) signée(s) : **[Autres] + F + HAND + LE + LP + PHu + PS + SEI + TH**

Chargé d'affaire : Guilhem TESTE
Diffusé par : Guilhem TESTE

Affaire :
EHPAD CH G THOMAS
CH GUY THOMAS
63200 RIOM

Destinataire :
CENTRE HOSPITALIER GENERAL
Nicolas CHABRERIE
1 BOULEVARD ETIENNE CLEMENTEL
63204 RIOM CEDEX

Rapport Initial de Contrôle Technique

PHASE DCE

En date du 17/06/2025



Ce rapport comporte 39 pages dont une page de garde.
Annule et Remplace le Rapport de conception révision 2 en date du 18/03/2025
Ce rapport est partiel, voir le détail du contenu dans le Sommaire, page suivante.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© - 07/2018 – Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX - - -

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Opération

Designation de l'opération : EHPAD CH G THOMAS -

Agence	AG CONSTRUCTION RAA	Adresse chantier	CH GUY THOMAS
Service	CB0796025	Ville	RIOM
N° de convention	20905228	Département	Puy-de-Dôme
signée le	19/12/2023		
Début des travaux	05/12/2024	Valeur prévisionnelle des travaux	16300000 €(HT)
Délai	30 mois		

Maître de l'Ouvrage	CENTRE HOSPITALIER GENERAL 1 BOULEVARD ETIENNE CLEMENTEL 63204 RIOM CEDEX
Architecte	ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT 1 rue Fontaine du Pila Saint Gély 34000 MONTPELLIER
Bureau d'études de sol	SOL SOLUTION GEOTECHNIQUE 63200 RIOM
Bureau d'études de structures	IGETEC 15 rue du Pré la Reine 63100 CLERMONT-FD
BET équipements techniques	IGETEC 15 rue du Pré la Reine 63100 CLERMONT-FD
Autres BET	ECIB PROJECT 127 avenue de la République 63100 CLEMRONT-FD

Missions

Nature des missions confiées

Suivant le contrat établi, notre prestation comprend l'exécution de l'ensemble des missions élémentaires mentionnées ci-dessous (se référer au contrat pour les modalités spécifiques de chaque mission)

[Autres]	VIIE + CONSUEL + ATT HAND
F	Fonctionnement des installations
HAND	Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées
LE	Solidité des existants
LP	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables
PHu	Limitation du bruit dans les établissements de santé
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Etendue de la mission :

Construction neuve d'un EHPAD de 130 lits.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

2 - DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

Date de dépôt du permis de construire ou d'autorisation de travaux prise en compte (à défaut, référentiel applicable au) : 22/05/2024

- **CLASSEMENT REGLEMENTAIRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE**

  ERP de type J de 3ème catégorie

- **AFFECTATION DES LOCAUX**

  EHPAD

- **DESCRIPTION ARCHITECTURALE**

  Bâtiment en R+3; plancher bas du niveau le plus haut >8,00m

- **DESCRIPTION DES PRINCIPES CONSTRUCTIFS**

  - Fondations : pieux selon étude de sols

  - Structure : béton armé

  - Clos : béton avec ITE, bardage bois, bardage pierre

  - Couvert : toiture terrasse étanchée sur dalle béton

  - Equipements techniques :

    Installations électriques : Réseau BT 220/380 V; groupe électrogène de remplacement

    Thermique : Chauffage par radiateurs depuis chaufferie GAZ. Ventilation de confort avec CTA double flux pour salle à manger; VMC avec dispositif d'obturation CH42 pour les chambres.

    Ascenseurs : 3 appareils électriques

    Sécurité incendie :
    Extincteurs portatifs adaptés aux risques
    SSI de catégorie A avec équipement d'alarme de type 1
    Téléphone sur onduleur pour l'alerte

- **CONTRAINTES PARTICULIERES**

  - Liées au site : zone sismique 3

  - Liées au mode constructif : De technicité courante – Cloisonnement traditionnel à l'intérieur

  - Liées à l'occupation des locaux : ERP de type J

- **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT EN FONCTION DES RISQUES**

  ERP classé à risques courants sans tiers contigus

- **LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS**

  - Locaux à risques moyens : selon notice de sécurité

  - Locaux à risques importants : local groupe électrogène, local chaufferie

- **TECHNOLOGIE INNOVANTE**

  Sans objet

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

3 - DOCUMENTS EXAMINÉS

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT		
• Plan 04.10 PLAN RDC 1_50e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.11 PLAN RDC 2_50e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.12 PLAN R+1_1_50e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.13 PLAN R+1_2_50e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.14 PLAN R+2_50e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.15 PLAN R+3_50e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.16 COUPES GENERALES	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.17 COUPES GENERALES 2	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.18 FACADES	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.19 DETAIL CLOTURES	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.2 PLAN DE MASSE DEMOLITION	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.20 ELEVATIONS RUE INTERIEURE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.21 INSERTION PAYSAGERE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.22 DETAIL CHAMBRE TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.23 VUE 3D CHAMBRE TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.24 ELEVATIONS CHAMBRE TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.25 VUE 3D SALLE DE BAIN TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.26 ELEVATIONS SALLE DE BAIN TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.27 DETAIL ESCALIER TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.3 PHOTOS DEMOLITION	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.30 DETAIL HALL D'ENTREE 1	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.31 DETAIL HALL D'ENTREE 2	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.32 DETAIL HALL D'ENTREE 3	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.33 DETAIL 001 - DETAIL FACADE 1	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.34 DETAIL 002_a - DETAIL FACADE 2	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.35 DETAIL 002_b - BALCONS	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.36 DETAIL 003_004 - VR & FACADE PIERRE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.37 DETAIL 005 - VOLETS ROULANTS & FACADES BOIS	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.38 DETAIL 006 - B.S.O. & FACADE METAL	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.39 DETAIL 007 - BRISE-SOLEIL FIXES	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.4 PLAN DE SITUATION	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.40 DETAIL 008 - EP FACADE SUD	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.41 DETAIL 009 - PERGOLAS	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.42 DETAIL 010 - SALLE ANIMATION	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.43 DETAIL 011 - BAR SALLE ANIMATION	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.44 DETAIL 012 - SALON COIFFURE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.45 DETAIL 013 - SOINS ALZHEIMER	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.46 DETAIL 014 - SOINS UHR	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.47 DETAIL 015 - SOINS ETAGES	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.48 DETAIL 016 - ESPACE REPAS PASA	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.49 DETAIL 017 - BANQUETTE VB TYPE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.5 PLAN DE MASSE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.50 DETAIL 018 - BRISE-VUE TOITURE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.51 DETAIL 019 - DETAILS FACADE BARDAGE PIERRE	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.52 DETAIL 020 - BOITES AUX LETTRES	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.53 DETAIL 021 - GARDE-CORPS BALCON	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.6 PLAN RDC_100e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.7 PLAN R+1_100e	28/05/2025	02/06/2025

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Intitulé / Description et émetteur du document	Date indice	Reçu le
• Plan 04.8 PLAN R+2_100e	28/05/2025	02/06/2025
• Plan 04.9 PLAN R+3_100e	28/05/2025	02/06/2025
ECIB PROJECT		
• Descriptif CCTP Lot N°06 SERRURERIE-METALLERIE	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif CCTP Lot N°07 MENUISERIES INTERIEURES	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif CCTP Lot N°10 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif CCTP Lot N°13 APPAREILS ELEVATEURS	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif CCTP Lot N°16 RAILS LEVE-PERSONNES	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif Tableau des châssis extérieurs - Riom	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif Tableau des portes extérieurs - Riom	28/05/2025	02/06/2025
• Descriptif Tableau des portes intérieures - Riom	28/05/2025	02/06/2025
IGETEC		
• Dossier technique DOCUMENTS TECHNIQUES DCE Voir liste en annexe	28/05/2025	02/06/2025
• Note G222.CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI	28/05/2025	02/06/2025
SIGMA ACOUSTIQUE		
• Plan 04.10 PLAN R 3_reperages acoustiques A	07/02/2025	
• Notice NOTICE ACOUSTIQUE DCE_V2 A	02/06/2025	05/06/2025
SOL SOLUTION GEOTECHNIQUE		
• Rapport E25jpe5594_G2PRO 1 Rapport G2PRO	12/05/2025	02/06/2025

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

4 - REMARQUES GÉNÉRALES ET SYNTHÈSE DES AVIS FORMULÉS SUR LE PROJET

L'examen des documents de conception visés dans les pages précédentes dans le cadre des missions qui nous ont été confiées, appelle les observations suivantes :

- Les avis et observations formulés dans le présent rapport ne visent que les dispositions relatives aux fonctions et/ou aux ouvrages ou éléments d'ouvrage qui sont explicitement indiqués.
- Les avis formulés sur le projet ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés lors des phases ultérieures.
- Les plans d'exécution et notes de calculs des ouvrages, les dossiers techniques des matériaux, matériels et procédés constructifs mis en œuvre, seront à nous communiquer pour avis, avant début des travaux correspondants.
- Les entreprises devront nous préciser les modalités de leur autocontrôle concernant les vérifications techniques qui leur incombent (Loi n° 78-12 du 4 janvier 1978, article R.125-19 du Code de la Construction et de l'Habitation).
- Notre mission ne comprend pas de contrôle en usine ou en atelier, sur les ouvrages ou parties d'ouvrage, et éléments d'équipement destinés à être incorporés dans la construction.

MISSION : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

LP - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Objet / article de référence	Avis
FONDATIONS	
Fondations profondes	NB: La référence au DTU 13.2 dans le CCTP est obsolète.
STRUCTURES	
Planchers	Balcons façade NORD de 2,07m de porte à faux : sur la coupe C1 des plans GO, **la dalle béton en porte à faux est en baïonnette** vis à vis du plancher intérieur (malgré l'épaisseur de 25cm). Dispositions constructives à justifier. Planchers hébergement avec portée de 7,10m en seulement 20cm d'épaisseur: à justifier. BAT A et C, bandeau béton en porte à faux sur acrotère en façade OUEST: la partie équilibrant le porte à faux est moins large que le débord. A justifier.

MISSION : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Objet / article de référence	Avis
PORTES ET PORTAILS	
Portes et portails automatiques	Portails motorisés coulissant ou pivotant: - absence de référence à NF EN 13 241 dans le CCTP - chaque ouvrage doit être titulaire d'une Dop et bénéficier du marquage CE - les risques de cisaillement / écrasement / coincement doivent être pris en compte (portail coulissant devant clôture notamment)

SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES	
Conception et desserte des bâtiments	
CO 2 - Voie utilisable par les engins de secours et espace libre	Protocole d'ouverture des 2 portails sur les voies d'accès: non décrit. Protocole d'ouverture des portillons sur les accès piètons: non décrit (fonction accès pompier et fonction issue de secours).
Façades	
CO 21 - Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies	Façade avec bardage bois: absence de coupes de détails explicitant le recoupement de l'ouvrage par le déflecteur avec débord de 20cm.
Distribution intérieure et compartimentage	
CO 24 - Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteurs)	RDC porte MEA6, accès escalier 4 et porte MEA5 sur accès escalier 3: absence de ferme porte dans le tableau des portes.
Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers	
CO 28 - Locaux à risques particuliers	Local groupe électrogène, caisson coupe feu autour du conduit

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
	d'échappement dans la traversée de la chaufferie: **exigence CF2H** et non CF1H comme indiqué dans le CCTP lot 08. Chaufferie: porte décrite CF1/2H mais absence de ferme porte et de barre anti-panique. Groupe électrogène: porte décrite CF1/2H mais absence de ferme porte
Escaliers	
CO 53 - Escaliers et ascenseurs encloisonnés	RDC porte MEA6, accès escalier 4 et porte MEA5 sur accès escalier 3: absence de ferme porte dans le tableau des portes.
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER	
Revêtements	
AM 5 - Plafonds des dégagements non protégés et des locaux (Tout plafond, y compris plafonds suspendus, plafonds tendus, plafonds ajourés…)	Plafond lame bois LAUDESCHER LAO: classement B s2 d0 à confirmer par PV.
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE J - STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié	
Désenfumage	
J 25 - Désenfumage	Volume technique protégé CF1H pour le TGS: les parois CF1H sont interrompues par le doublage; les portes ne sont pas indiquées CF1H.

SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE	
Traitement d'air et ventilation	
CH 28 - Installations de ventilation	Absence de synoptique des réseaux de ventilation et détaillant les installations telles que décrites dans le CCTP: - les réseaux de VMC avec dispositif d'obturation CH42 - les réseaux de ventilation de confort
CH 42 - Mise en place de dispositifs d'obturation	RDC ALZHEIMER / UNITE PROTEGEE : les réseaux de VMC desservant les chambres ne peuvent pas desservir des locaux à pollution non spécifique (stock V078, lingerie V075, linge sale déchets V077, lingertie V075, VDI V097...). **Dispositions non satisfaisantes.**

SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
Généralités	
EL 2 - Documents à fournir	Nous communiquer les notes de calcul concernant le réseau de distribution public à puissance surveillée jusqu'au armoires divisionnaires, ainsi que celles issues du groupe électrogène. Les notes de calcul devront justifier les performances et les dimensionnements (étude de sélectivité, chutes de tension, intensité des courants de court-circuit, niveaux d'éclairement, supportage des chemins de câbles principaux). La sélectivité doit être assurée.
Installations de sécurité	
EL 14 - Alimentation électrique des installations de sécurité à partir d'une dérivation issue du tableau principal	Le TGS devra être installé dans local de service électrique répondant aux dispositions de l'article EL 5 et isolé dans les conditions du § 3 (b) de cet article.

SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE J - STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES - Arrêté du 19 novembre 2001	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques

Objet / article de référence	Avis
modifié	
Ascenseurs	Prescription de la commission de sécurité: alimentation des ascenseurs non coupée par l'arrêt d'urgence EL11. Cette prescription est prise en compte dans le CCTP ELEC **mais pas dans le synoptique** de mai 2025.

MISSION : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Objet / article de référence	Avis
ACCESSIBILITE DES ERP ET DES IOP AUX PERSONNES HANDICAPEES NEUFS	
Art. 11 - Equipements et dispositifs de commande dans les locaux ouverts au public	Prescription n° 2 de la commission d'accessibilité: boucle magnétique à l'accueil: non décrite explicitement dans le CCTP LOT 11.

MISSION : PHu - Limitation du bruit dans les établissements de santé

Phu - Limitation du bruit dans les bâtiments de santé

Objet / article de référence	Avis
TEMPS DE REVERBERATION	
Durée de réverbérations des locaux	Salles d'animation du RDC, partie gauche: le traitement mural acoustique prévu sur le plan acoustique 04.6 n'est pas pris en compte sur le plan architecte. Réverbération dans le cas de la salle fermée par la cloison mobile à justifier.

MISSION : F - Fonctionnement des installations

F - Vérification des conditions de performance des installations

Objet / article de référence	Avis
	Les notes de calcul justificative des installations techniques seront transmises en phase EXE: - chauffage - eau chaude sanitaire - ventilation

MISSION : TH - Isolation thermique et économies d'énergie

TH-RT 2012 - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'energie - RT 2012

Objet / article de référence	Avis
MODELISATION ET DONNEES DE CALCULS	
Equipements	
Chauffage	En attente de l'étude thermique
Ventilation	En attente de l'étude thermique
AUTRES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	
Récapitulatif standardisé d'étude thermique RSET final	RSET à transmettre.

Vous voudrez bien confirmer par courrier, la prise en compte des observations formulées.

Pour contribuer à l'obtention d'une meilleure qualité de votre ouvrage,
nous sommes à votre disposition pour participer à une réunion de mise au point générale.

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

5 - LISTE DES POINTS EXAMINÉS PAR CHAPITRE

Codes utilisés associés à nos avis

La signification des codes utilisés dans nos missions est la suivante :

AF : Favorable
Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, ne préjuge pas des avis qui pourront être émis lors des phases ultérieures.

AP : A préciser
Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Cet avis présente un caractère suspensif : il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées, faute de quoi notre avis deviendra défavorable.

OB : Observations
Les dispositions prévues dans les documents examinés peuvent générer un ou plusieurs des aléas techniques visés dans nos missions. Cet avis présente un caractère défavorable et sera maintenu dans notre rapport final de contrôle technique en l'absence de prise en compte.

SO : Sans Objet
L'indication Sans Objet s'applique aux articles réglementaires qui ne sont pas concernés par certaines dispositions ou lorsqu'ils ne comprennent pas d'installations techniques mentionnées dans le règlement de sécurité.

HM : Hors mission
L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

PM : Pour Mémoire
L'indication Pour Mémoire s'applique aux articles règlementaires qui ne nécessitent pas d'évaluation de conformité dans le cadre de la mission en cours.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : LP - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement dissociables et indissociables

Chapitre : LP - Solidité des ouvrages et élements d'équipements

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LP V3 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
HYPOTHESES GENERALES			
Données relatives au système de fondation	Etude de sol G2 PRO de SOL SOLUTION du 12/05/2025 Fondations profondes par pieux armés préconisées.	AF	
Données relatives à la structure	Structure porteuse en béton; plancher en béton y compris sous étanchéité; plancher bas du RDC sur vide sanitaire.	AF	
FONDATIONS			
Fondations profondes	Fondations par pieux armés toute hauteur comme préconisés par l'étude de sols. Béton C30/37 Béton XA3 en l'absence d'analyse d'agressivité de l'eau: avis favorable	**OB**	1-NB: La référence au DTU 13.2 dans le CCTP est obsolète.
STRUCTURES			
Planchers	Plancher béton avec prédalle. Plancher épaisseur 20, 23 ou 26cm en fonction des surcharges et des portées. Plancher bas du RDC sur vide sanitaire: ventilations prévues sur les plans ARCHI et sur les plans GO. Casquettes béton au dernier niveau en porte à faux (façades ouest...): la protection par étanchéité de ces ouvrages est indiquée clairement sur les coupes architectes.	**OB**	1-Balcons façade NORD de 2,07m de porte à faux : sur la coupe C1 des plans GO, **la dalle béton en porte à faux est en baïonnette** vis à vis du plancher intérieur (malgré l'épaisseur de 25cm). Dispositions constructives à justifier. 2-Planchers hébergement avec portée de 7,10m en seulement 20cm d'épaisseur: à justifier. 3-BAT A et C, bandeau béton en porte à faux sur acrotère en façade OUEST: la partie équilibrant le porte à faux est moins large que le débord. A justifier.
Murs	Murs béton armé	AF	
ENVELOPPE - FACADES			
Menuiseries extérieures	Menuiseries ALU; pose en tunnel côté nu intérieur du voile béton.	AF	
Revêtements extérieurs rapportés	Bardage bois ventilé sur ossature secondaire avec isolant laine de roche Bardage métallique ventilé sur ossature secondaire avec isolant laine de roche Bardage pierre naturelle ventilé sur ossature	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : LP V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	secondaire avec isolant laine de roche selon DTU 55.2 ITE laine de roche sous avis technique		
ENVELOPPE - COUVERT			
Toitures à revêtement d'étanchéité	Etanchéité sur dalle béton avec pare vapeur + isolant + membrane bicouche bitumineuse. Avis favorable sur ce principe à ce stade du projet. Groupe de désenfumage en toiture sur souche étanché. CTA en toiture sur plots étanchés + structure porteuse	AF	
PARTITIONS			
Cloisons - Doublages	Plaques H1 en SDB Douches: système CONCEPT DOUCHE en PVC murs et sols	AF	
Plafonds	Faux plafond dans les circulations; dans les locaux communs; dans les SDB.	AF	
REVETEMENTS			
Revêtements de sol	Sols souples sur ragréages P3 Carrelage collé dans locaux stockage, déchets ... Avis favorable à ce stade du projet	AF	
Revêtements muraux intérieurs	PVC mural pour les douches des chambres	AF	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
Installations électriques	Cheminement des canalisations sur chemins de câbles dans le plénum des circulations	AF	
THERMIQUE			
Chauffage	Cheminement des canalisations dans le plénum des circulations	AF	
Ventilation et traitement d'air	CTA en toiture avec brise vue.	AF	
EQUIPEMENTS			
Transports mécaniques	Ascenseurs dans une gaine béton	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : LE - Solidité des existants

Chapitre : LE - Solidité des ouvrages et élements d'équipements existants

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Les textes techniques de caractère normatif suivants : - Normes françaises, y compris les normes transposant en France les normes européennes ; - Avis Techniques, DTA, cahiers du CSTB type CPT ; - Les règles professionnelles dans les domaines non couverts par les textes précités.

Chapitre : LE V2 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS			
SOLIDITE DES EXISTANTS	Travaux neufs.	SO	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-CC - Sécurité des personnes hors incendie

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Article R.134-59 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) - Garde-corps et fenêtres basses - Norme NF P 01-012 (juillet 1988) pour les garde-corps et rampes d'escalier de caractère définitif - Norme NF E 85-015 (avril 2008) concernant les moyens d'accès permanents des lieux de travail - Article R.4214-7 et R.4214-8 du code du travail et arrêté du 21 décembre 1993 relatifs aux portes et portails - NF EN 13241, CCH R 125-3-1 et R125-3-2 et Arrêté 09/08/2006 - Article R.4214-20 relatif aux quais de chargement

Chapitre : SEI-CC V2 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
GARDE-CORPS ET FENETRES BASSES			
Garde-corps	1Garde corps en serrurerie pour les balcons. Hauteur > 1,10m; barreaudage vertical e<11cm	AF	
Allèges (autres que celles en RDC)	Partie fixe et partie vitrée formant allège > 1,00m . Vitre 44/2.	AF	
PORTES ET PORTAILS			
Portes et portails automatiques		**OB**	1- Portails motorisés coulissant ou pivotant: - absence de référence à NF EN 13 241 dans le CCTP - chaque ouvrage doit être titulaire d'une Dop et bénéficier du marquage CE - les risques de cisaillement / écrasement / coincement doivent être pris en compte (portail coulissant devant clôture notamment)

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-IN - Dispositions constructives et moyens de secours - vérifications techniques

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié relatif aux établissements du type J - Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées - Article R 4215 à R4215 - 17 du code du travail relatif à la conformité des installations électriques au code du travail

Chapitre : SEI-IN V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ERP			
Classement des établissements			
GN 1 - Classement des établissements		PM	
GN 2 - Classement des groupements d'établissements ou des établissements en plusieurs bâtiments voisins non isolés entre eux		PM	
GN 3 - Classement des groupements d'établissements et des établissements en plusieurs bâtiments isolés entre eux		PM	
Adaptation des règles de sécurité et cas particuliers d'application du règlement			
GN 4 - Procédure d'adaptation des règles de sécurité	Avis de la commission de sécurité sur PC 300 24 R 0020 & AT 300 24 R 0014 du 10/09/2024 Pas de dérogation proposée. Prescription spécifique pour EL3/EL12: alimentation des ascenseurs non coupée par arrêt d'urgence EL11.	AF	
GN 5 - Etablissement comportant des locaux de types différents		PM	
GN 6 - Utilisations exceptionnelles des locaux		PM	
GN 7 - Etablissements situés dans les immeubles de grande hauteur		PM	
GN 8 - Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation	Transfert latéral avec prise en charge par le personnel intégré au type J.	AF	
GN 9 - Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants		PM	
GN 10 - Application du règlement aux établissements existants		PM	
Contrôles des établissements			
GN 11 - Notification des décisions		PM	
GN 12 - Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM	
Travaux			
GN 13 - Travaux dangereux		PM	
Normalisation			
GN 14 - Conformité aux normes - Essais de laboratoires		PM	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables			
GN 15 - Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables.		PM	
DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES ERP DU 1ER GROUPE			
Généralités			
GE 1 - Objet		PM	
Contrôles des établissements			
GE 2 - Dossier de sécurité		PM	Le dossier de sécurité (selon R123-22- PC, AdT), doit comprendre une notice présentant la ou les solutions retenues, par niveau, pour l'évacuation des personnes en tenant compte des handicaps
GE 3 - Visite de réception		PM	
GE 4 - Visites périodiques		PM	
GE 5 - Avis relatif au contrôle de la sécurité		PM	
Vérifications techniques			
GE 6 - Généralités		PM	
GE 7 - Vérifications techniques assurées par des personnes ou organismes agréés		PM	
GE 8 - Types de vérifications (organismes agréés)		PM	
GE 9 - Rapports de vérifications (organismes agréés)		PM	
GE 10 - Rapports de vérifications (techniciens compétents)		PM	
DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES			
Conception et desserte des bâtiments			
CO 2 - Voie utilisable par les engins de secours et espace libre	Plancher bas du niveau le plus haut > 8,00m: voie échelle devant la façade principale	**OB**	1-Protocole d'ouverture des 2 portails sur les voies d'accès: non décrit. 2-Protocole d'ouverture des portillons sur les accès piètons: non décrit (fonction accès pompier et fonction issue de secours).
CO 3 - Façade et baie accessibles	Une façade accessible: façade principale OUEST: 2 baies pompier par niveaux 130 x 90cm correspondant aux chambres (sans occultation extérieure) complétée par une porte fenêtre par niveau sur balcons donnant dans la circulation. Accès complémentaire J6 par la façade NORD: baie pompier sur les chassis en extrémité de circulation + accès au RDC aux 2 escaliers d'extrémité d'aile en R+3. FACADE OUEST: Baies accessibles pompier: débrayage par l'extérieur des BSO décrit au CCTP.	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CO 4 - Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	Une façade accessible: façade principale EST Accès complémentaire J6 par la façade NORD	AF	
Isolement par rapport aux tiers	Pas de tiers à moins de 8m	SO	
Résistance au feu des structures			
CO 12 - Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par un ERP - Règles générales	Structure béton pour SF1H; plancher béton CF1H	AF	
Couvertures			
CO 17 - Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur		SO	
Façades			
CO 19 - Généralités		PM	
CO 20 – Réaction au feu des composants et équipements de façades	Sur façade béton: Bardage bois avec lame d'air + isolant laine de roche: M3 par épaisseur, recoupement à chaque plancher; C+D respecté sur la façade concerné Bardage métallique avec lame d'air + isolant laine de roche: recoupement à chaque plancher Pierre naturelle avec lame d'air + isolant laine de roche: façade en RDC ITE: isolant avec enduit.	AF	
CO 21 - Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies	Exigence: C+D > 1,30m au droit des façades bois C+D >1,00m au droit des façades avec enduits sur ITE Bardage bois avec épaisseur 21mm, encadrement de baie en tôle d'acier 10/10 sur le carnet de détail architecte + décrit au CCTP lot 04 § 04-2-5-3	**OB**	1- Façade avec bardage bois: absence de coupes de détails explicitant le recoupement de l'ouvrage par le déflecteur avec débord de 20cm.
Distribution intérieure et compartimentage			
CO 24 - Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteurs)	Cloisonnement traditionnel: CF1H avec porte PF1/2H Recoupement avec porte va et vient PF1/2H asservies DAS.	**OB**	1-RDC porte MEA6, accès escalier 4 et porte MEA5 sur accès escalier 3: absence de ferme porte dans le tableau des portes.
Locaux non accessibles au public, locaux à risques particuliers			
CO 27 - Classement des locaux en fonction de leurs risques		PM	
CO 28 - Locaux à risques particuliers	Locaux LRM listés dans la notice de sécurité LRI = local groupe électrogène et la chaufferie. Plancher haut CF2H	**OB**	1-Local groupe électrogène, caisson coupe feu autour du conduit d'échappement dans la traversée de la chaufferie: **exigence CF2H** et non CF1H comme indiqué dans le CCTP lot 08. 2- Chaufferie: porte décrite CF1/2H mais absence de ferme porte et de barre anti-panique. Groupe électrogène: porte décrite CF1/2H mais absence de ferme porte
Conduits et gaines			

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CO 31 - Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens accessible ou non au public	CF1H	AF	
Dégagements			
CO 34 - Terminologie		PM	
CO 35 - Conception des dégagements	Sortie escalier 3: pente de la rampe de 12% admis par CO55	AF	
CO 36 - Unité de passage, largeur de passage		AF	
CO 38 - Calcul des dégagements	Voir tableau en annexe	AF	
CO 42 - Balisage des dégagements	Par blocs autonomes	AF	
Sorties			
CO 43 - Répartition des sorties - Distances maximales à parcourir		AF	
CO 46 - Portes des sorties de secours	Barre antipanique ou Verroulllage par ventouse DAS	AF	
CO 48 - Portes de types spéciaux	Portes automatiques du sas d'entrée principale avec conformité CO48 + boitier vert	AF	
Escaliers			
CO 49 - Répartition des escaliers et distances maximales à parcourir		AF	
CO 50 - Conception des escaliers		AF	
CO 51 - Sécurité d'utilisation des escaliers	2 mains courantes	AF	
CO 52 - Protection des escaliers et des ascenseurs	Parois béton EI60	AF	
CO 53 - Escaliers et ascenseurs encloisonnés	Porte intérieures sur escalier EI30 avec ferme porte.	**OB**	1-RDC porte MEA6, accès escalier 4 et porte MEA5 sur accès escalier 3: absence de ferme porte dans le tableau des portes.
CO 54 - Escaliers et ascenseurs à l'air libre	Escalier 1: ouverture à l'air libre sur toute la hauteur de la façade. Pas de désenfumage par lanterneau.	AF	
CO 55 - Escaliers droits		AF	
Espaces d'attente sécurisés			
CO 60 – Absence admise d'un ou plusieurs espaces d'attente sécurisés (cas d'exonération)	Transfert latéral type J	SO	
Tribunes et gradins		SO	
AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER			
Généralités			
AM 1 - Généralités		PM	Comportement au feu s'exprimant en euro classe (produits de construction en majeure partie) ou en catégorie (matériaux d'aménagement, décoration, gros mobilier)
Revêtements			
AM 2 - Produits et matériaux de parois		PM	
AM 3 - Parois des dégagements protégés	Circulations intérieures et HALL: HALL: bois en plafond avec traitement M1 Escalier 4 aile OUEST avec complexe d'isolation	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	extérieur se retournant dans la cage (enduit + isolant laine de roche): réaction au feu A2 s1 d0 pour ce complexe d'isolation selon DTA n°7/16-1665_V4 STOTHERM CLASSIC (enduit STOLIT K1,5 sur laine de roche)		
AM 4 - Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux	Panneaux acoustiques en bois + laine minérale: classement M1	AF	
AM 5 - Plafonds des dégagements non protégés et des locaux (Tout plafond, y compris plafonds suspendus, plafonds tendus, plafonds ajourés…)	Plafond lame bois LAUDESCHER LAO: classement B s2 d0 Plafond acoustique laine minérale ROCKFON: A1 Plafond acoustique TOPIQ ALPHA 15 KNAUF: A1	**OB**	1-Plafond lame bois LAUDESCHER LAO: classement B s2 d0 à confirmer par PV.
AM 7 - Sols des dégagements non protégés et des locaux	Carrelage et sols PVC Cfl s1	AF	
AM 8 - Revêtements en matériaux isolants	Doublage intérieur acoustique en laine minérale	AF	
DESENFUMAGE			
Objet - principes - application			
DF 1 - Objet du désenfumage		PM	
DF 2 - Documents à fournir		PM	
DF 3 - Principes du désenfumage	Désenfumage mécanique des circulations avec amenée d'air naturelle. Groupe électrogène de remplacement pour l'alimentation.	AF	
DF 5 - Désenfumage des escaliers	Exutoire 1m² en toiture terrasse pour les escaliers 1,2 & 3. Escalier 4: façade NORD à l'air libre.	AF	
DF 6 - Désenfumage des circulations horizontales encloisonnées et des halls accessibles au public	Désenfumage des circulations avec extraction mécanique. Recoupement par portes en va et vient < 30m Les circulations du RDC réservées au personnel ne sont pas désenfumées.	AF	
DF 7 - Désenfumage des locaux accessibles au public	Pas de locaux de plus de 300m²	SO	
DF 9 - Entretien et exploitation		PM	A prévoir par l'exploitant
DF 10 - Vérifications techniques		PM	A prévoir par l'exploitant
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE			
Généralités			
MS 1 - Différents moyens de secours		PM	
MS 2 - Dispositions particulières		PM	
MS 3 - Documents à fournir		PM	
Moyens d'extinction	Extincteurs	AF	
Bouches et poteaux d'incendie privés et points d'eau			
MS 6 - Détermination des points d'eau nécessaires	Selon l'avis de la commission de sécurité, les besoins en eau sont couverts par les 2 poteaux incendie	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	existants dans l'enceinte de l'Hopital.		
Installations d'extinction automatique ou à commande manuelle			
MS 26 - article abrogé		PM	
MS 27 - article abrogé		PM	
Eléments de construction irrigués			
MS 35 - Définition		PM	
Service de sécurité d'incendie			
MS 45 - Généralités		PM	
MS 46 - Composition et missions du service		PM	
MS 48 - Qualification du personnel de sécurité		PM	
MS 49 - Service assuré par les sapeurs-pompiers		PM	
MS 51 - Exercices d'instruction		PM	
MS 52 - Présence de la direction		PM	
Système de sécurité incendie (SSI)			
MS 53 - Objet	SSI A avec alarme de type 1: détection automatique généralisée.	AF	
MS 54 - Zones : terminologie		PM	
MS 55 - Conception des zones	Plans de zones proposés par IGETEC dans le cahier des charges du SSI de février 2025	AF	
Système de détection incendie			
MS 56 - Principes généraux	DAI généralisée pour tous les locaux	AF	
Système de mise en sécurité incendie (SMSI)			
MS 59 - Généralités	Matériel central dans un VTP dans le bureau accueil + BAES	AF	
MS 60 - Automatismes	Sans temporisation: Portes coupe feu de recoupement Clapets en limite de ZC	AF	
Système d'alarme			
MS 61 - Terminologie		PM	
MS 63 - Utilisation de l'alarme générale sélective	EA 1 avec alarme générale sélective.	AF	
MS 64 - Principes généraux d'alarme	EA 1 avec alarme générale sélective et alarme générale pour les zones non accessibles au public.	AF	
MS 65 - Conditions générales d'installation	DM prés de chaque issue et escalier.	AF	
MS 66 - Règles spécifiques applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2		AF	
MS 67 - Conditions d'exploitation	Pour le RDC "unité de vie protégée et ALZHEIMER": portes d'issues de secours verrouillées par ventouses DAS avec boitier vert de décondamnation centralisé dans le poste de soins du service concerné: (local Soins 072 / Infirmier V073 et local Soins V062 /	AF	

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	Infirmier V063)		
Entretien et consignes d'exploitation			
MS 68 - Entretien		PM	
MS 69 - Consignes d'exploitation		PM	
Système d'alerte			
MS 70 - Définition et règles générales	Téléphone sur onduleur 1H plus alim depuis le groupe électrogène de remplacement.	AF	
Entretien, vérifications et contrôles			
MS 73 - Vérifications techniques		PM	
MS 74 - Contrôles		PM	
MS 75 - Autres obligations de l'exploitant		PM	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE J - STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié			
Généralités			
J 1 - Etablissements assujettis	EHPAD Pas de fluide médicaux R+3	AF	
J 2 - Détermination de l'effectif	130 lits Voir tableau en annexe	AF	
J 3 - Principes fondamentaux de sécurité		PM	
J 4 - Article abrogé par arrêté du 29 Juillet 2003		PM	
Construction			
J 5 - Conception	R+3	AF	
J 6 - Façades et baies accessibles	Voir CO3 / CO4	AF	
J 7 - Isolement par rapport aux tiers		SO	
J 9 - Résistance au feu des structures		SO	
J 10 - Conception de la distribution intérieure - Zones	R+1: 3 zones J10 avec accès direct à un escalier et un ascenseur pour chaque zone; 14 lits max par zones. R+2: 2 zones J10 avec accès direct à un escalier et un ascenseur pour chaque zone; 14 lits max par zones. R+3: 2 zones J10 avec accès direct à un escalier et un ascenseur pour chaque zone; 14 lits max par zones. RDC: recoupement J10 non exigible puisque sortie de plain pied pour ce niveau.	AF	
J 11 - Compartiment		SO	
J 12 - Cloisonnement traditionnel	Cloisonnement traditionnel pour tous les niveaux. R+1 / R+2 / R+3: 14 lits maxi par zone J10. NB: RDC, la zone ALZHEIMER est partagée en 2 zones J12 par construction	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-IN V3 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
J 13 - Façades		SO	
J 14 - Atriums, patios et puits de lumière	Patio zone EST ALZHEIMER: uniquement en RDC. Patio zone EST UNITE PROTEGEE: une face du patio en simple RDC	SO	
J 16 - Locaux à risques particuliers	Locaux à risques moyens: voir liste Locau à risques importants: chaufferie; local groupe électrogène	AF	
Dégagements			
J 17 - Circulations horizontales communes	Circulation communes de 2UP. Salon sur les circulation: S <100m² y compris au RDC (salle à manger 69m²)	AF	
J 18 - Distances maximales à parcourir		AF	
J 19 - Portes de recoupement	Portes de recoupement DAS en va et vient asservis à la DAI de la circulation. Occulus non obligatoire.	AF	
J 20 - Escaliers	Tous les escaliers sont en 2UP. Un escalier par zone J10.	AF	
J 21 - Verrouillage des portes	Pour le RDC "unité de vie protégée et ALZHEIMER": portes d'issues de secours verrouillées par ventouses DAS avec boitier vert de décondamnation centralisé dans le poste de soins du service concerné: (local Soins 072 / Infirmier V073 et local Soins V062 / Infirmier V063)	AF	
Aménagements intérieurs			
J 23 - Plafonds suspendus	Dalle béton sous étanchéité	SO	
Désenfumage			
J 25 - Désenfumage	Circulations accessible au public désenfumées mécaniquement Groupe électrogène de remplacement alimenté depuis un TGS spécifique.	**OB**	1-Volume technique protégé CF1H pour le TGS: les parois CF1H sont interrompues par le doublage; les portes ne sont pas indiquées CF1H.
Moyens de secours			
J 35 - Surveillance de l'établissement		PM	
J 36 - Système de sécurité incendie	SSI A Asservissements décrits dans le cahier des charges fonctionnels du SSI.	AF	
J 37 - Equipement d'alarme	Alarme de type 1 avec DAI généralisée.	AF	
J 38 - Système d'alerte	Téléphone sur onduleur + alimentation par le groupe électrogène	AF	
J 39 - Exercices		PM	Concerne l'exploitation

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-TB - Thermique, gaz, grandes cuisines - vérifications techniques

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
- Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires
- Arrêté du 19 novembre 2001 modifié relatif aux établissements du type J - Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées

Chapitre : SEI-TB V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE			
Généralités			
CH 1 - Domaine d'application		PM	
CH 4 - Documents à fournir		PM	
Implantation des appareils de production de chaleur			
CH 5 - Installations de puissance utile supérieure à 70 kW	CHAUFFERIE GAZ avec 3 chaudières en cascade. P= 3 x 117 kw = 351 KW Conduit de fumée extérieur VB en façade: 15dm² nécessaire; grille 50cm x 60cm en place. VH par conduit extérieur Porte avec ouverture dans le sens de fuite; CF1/2H Dalle haute béton indiquée CF2H sur plan béton Isolant laine minérale en plafond	AF	
CH 9 - Evacuation des produits de combustion	Conduit de fumée extérieur avec débouché au dessus de l'acrotère du R+3.	AF	
Stockage des combustibles			
CH 15 - Combustibles liquides	Cuve fuel enterrée de 2000l à double paroi selon NF EN 12285 dans la cour de service à côté du local groupe électrogène: Référentiel A 01/07/2004 Clôture autour de la cuve; pas de circulation sur la cuve Event au droit de la cuve Distance de 2,00m vis à vis du mur de façade en béton.	AF	
Chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud			
CH 23 - Equipement des chaudières	2 soupapes par chaudières	AF	
Eau chaude sanitaire			
CH 26 - Production d'eau chaude sanitaire	Par la chaufferie	AF	
CH 27 - Calorifugeage	A1L en chaufferie BL s3 d0 en faux plafond	AF	
Traitement d'air et ventilation			

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-TB V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CH 28 - Installations de ventilation	VMC des chambres = fonctionnement permanent ou cartouche PF1/2H en pénétration de gaine (RDC; aile ZC05) Autres réseaux de ventilation: ventilation de confort.	**OB**	1- Absence de synoptique des réseaux de ventilation et détaillant les installations telles que décrites dans le CCTP: - les réseaux de VMC avec dispositif d'obturation CH42 - les réseaux de ventilation de confort
CH 32 - Circuit de distribution et de reprise d'air	Ventilation de confort: R+3, R+2, R+1 : pour soufflage et reprise dans les circulations communes, les locaux à pollution non spécifique, salle à manger RDC: salles à manger, vestiaires personnels, circulations communes hébergement, bureaux... Clapets asservis en franchissement de planchers Pas de franchissement de limite de zone J10 et ZC par des réseaux CVC	AF	
CH 34 - Dispositifs de sécurité	Arrêt d'urgence général VENTILATION à l'accueil	AF	
CH 35 - Equipements ou installations utilisant des fluides frigorigènes			
1. Définitions et installations concernées		PM	L'article CH 35 vise les équipements et installations thermodynamiques destinés à assurer le chauffage, le conditionnement d'air, la climatisation et la production d'eau chaude sanitaire. Le froid alimentaire est exclu. Les fluides de classe A2L, A2 et A3 sont inflammables. Les fluides de classe B sont toxiques Pour connaitre la classification de sécurité et informations sur un fluide : voir la norme NF EN 378-1 (Annexe E) ou la fiche descriptive du fluide
3.c Dossier de l'installation		PM	Concerne l'exploitant Dossier à tenir à la disposition des autorités administratives et entreprises intervenantes. Dossier à mettre à jour en fonction des opérations de maintenance et vérifications périodiques annuelles
CH 36 - Centrale de traitement d'air	CTA en toiture	AF	
CH 39 - Entretien des filtres		PM	Livret d'entretien
CH 42 - Mise en place de dispositifs d'obturation	VMC des chambres (RDC, R+1, R+2, R+3)= cartouche PF1/2H en pénétration de gaine	**OB**	1- RDC ALZHEIMER / UNITE PROTEGEE : les réseaux de VMC desservant les chambres ne peuvent pas desservir des locaux à pollution non spécifique (stock V078, lingerie V075, linge sale déchets V077, lingertie V075, VDI V097...). **Dispositions non satisfaisantes.**

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-TB V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CH 43 - Fonctionnement permanent du ventilateur		SO	
Entretien et vérification			
CH 57 - Entretien		PM	
CH 58 - Vérifications techniques		PM	
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES			
Généralités	Installation de GAZ uniquement pour la chaufferie	AF	
Stockage d'hydrocarbures liquéfiés			
GZ 4 - Types de stockages		PM	Ne concerne pas les stockages de bouteilles destinées à la vente (pour ces stockages, voir articles M39 et M 50-1).
GZ 9 - Article abrogé par l'arrêté du 23 janvier 2004		PM	
Dispositifs de détente et de comptage			
GZ 11 - Emplacement des compteurs	En limite de propriété	AF	
Conduites , organes de coupure et détente			
GZ 14 - Organes de coupure extérieurs aux bâtiments	Coupure GAZ extérieure à la chaufferie	AF	
GZ 15 - Organes de coupure des locaux d'utilisation	Coupure GAZ extérieure à la chaufferie	AF	
Aération et ventilation des locaux, évacuation de produits de la combustion			
GZ 20 - Définitions		PM	
Conformité, entretien et vérification des installations de gaz			
GZ 28 - Mise en gaz et utilisation		PM	Dans les limites de la mission qui lui a été confiée, qui ne comprend pas l'assistance aux essais réalisés par l'installateur, Bureau Veritas Construction ne vise le certificat de conformité que, si suite à ses propres vérifications, il constate que les installations satisfont aux prescriptions des articles GZ telles que mentionnées dans le corps du présent rapport.
GZ 29 - Entretien		PM	
GZ 30 - Vérifications techniques		PM	
INSTALLATION D'APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION			
GC1 - Domaine d'application		PM	
Dispositions générales			
GC 2 - Documents à fournir		PM	
Appareils installés dans les locaux accessibles ou non au public			
GC 19 - Limites de puissance des appareils	Appareils électriques de cuisson dans des offices isolées des circulations: - puissance cumulée < 20kw	AF	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE J -			

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-TB V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié			
Construction			
J 12 - Cloisonnement traditionnel	Appareils électriques de cuisson dans des offices isolées des circulations: - puissance cumulée < 20kw	SO	
Chauffage - Ventilation			
J 26 - Domaine d'application	Vor CH	AF	
Cuisson et réchauffage			
J 28 - Appareils installés dans les autres locaux accessibles au public	Appareils électriques dans les offices dans les circulations	AF	
Fluides médicaux			
J 33 - Vérifications techniques		PM	Concerne l'exploitation

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-EL - Electricité - Eclairage - vérifications techniques

Textes de référence | Les textes techniques de caractères normatifs suivants :
- Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires
- Arrêté du 19 novembre 2001 modifié relatif aux établissements du type J - Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées

Chapitre : SEI-EL V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
Généralités			
EL 1 - Objectifs		PM	
EL 2 - Documents à fournir	Notes de calcul NSX 400F prévu	**OB**	1-Nous communiquer les notes de calcul concernant le réseau de distribution public à puissance surveillée jusqu'au armoires divisionnaires, ainsi que celles issues du groupe électrogène. Les notes de calcul devront justifier les performances et les dimensionnements (étude de sélectivité, chutes de tension, intensité des courants de court-circuit, niveaux d'éclairement, supportage des chemins de câbles principaux). La sélectivité doit être assurée.
EL 3 - Définitions		PM	
EL 4 - Règles générales	Création d'une EPHAD de type J 4éme catégorie. Réseau de distribution public à puissance surveillée et mise en place d'un groupe électrogène. (CCTP)	AF	
Règles d'installation			
EL 5 - Locaux de service électrique	Mise en place du TGBT et TGS	AF	
EL 6 - Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d' émettre des vapeurs inflammables ou toxiques		SO	
EL 7 - Implantation des groupes électrogènes		AF	
EL 8 - Batteries d'accumulateurs et matériels associés		AF	
EL 9 - Tableaux normaux - conditions d'installation	Armoires divisionnaires	AF	
EL 10 - Canalisation des installations normal - remplacement	Câbles de type U1000R2V	AF	
EL 11 - Appareillages et appareils d'utilisation	L'arrêt d'urgence électrique sera inaccessible au public.(CCTP)	AF	
Installations de sécurité			
EL 12 - Alimentation électrique des installations de sécurité	Installation de désenfumage issu du TGS.	AF	
EL 13 - Alimentation électrique de sécurité (AES)		SO	
EL 14 - Alimentation électrique des installations de sécurité à partir	Mise en place d'un TGS.	**OB**	1-Le TGS devra être installé dans local de service

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : SEI-EL V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
d'une dérivation issue du tableau principal			électrique répondant aux dispositions de l'article EL 5 et isolé dans les conditions du § 3 (b) de cet article.
EL 15 - Tableaux des installations de sécurité alimentées par une alimentation électrique de sécurité		AF	
EL 16 - Circuits d'alimentation en énergie des installations de sécurité	Les installations de désenfumage seront câblés en CR1.(CCTP)	AF	
EL 17 - Signalisations		SO	
Maintenance, exploitation et vérifications		SO	
Installations temporaires		SO	
INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE			
Généralités		SO	
Eclairage normal	Les luminaires fixes sont conformes aux normes de la série NF EN 60598 (CCTP)		
EC 6 - Règles de conception et d'installation	Dans tout local pouvant recevoir plus de cinquante personnes, l'installation d'éclairage normal sera conçue de façon que la défaillance d'un élément constitutif n'ait pas pour effet de priver intégralement ce local d'éclairage normal. En outre, un tel local ne pourra être plongé dans l'obscurité totale à partir de dispositifs de commande accessibles au public ou aux personnes non autorisées. (CCTP)	AF	
Eclairage de sécurité			
EC 7 - Conception générale	Mise en place de BAES.(CCTP)	AF	
EC 8 - Fonctions de l'éclairage de sécurité		AF	
EC 9 - Eclairage d'évacuation		AF	
EC 10 - Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique		AF	
EC 11 - Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs		SO	
EC 12 - Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes		AF	
EC 13 - Maintenance		AF	
EC 14 - Exploitation		PM	
EC 15 - Vérifications		PM	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE J - STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié			
Electricité			
J 29 - Installation électrique	Un circuit électrique d'éclairage terminal sera mis en place pour alimenter chambres par chambres.	AF	
Eclairage			
J 30 - Eclairage de sécurité	Mise en place de BAES	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : SEI - Sécurité des personnes dans les ERP ou IGH

Chapitre : SEI-TM - Ascenseurs - Escaliers mécaniques - vérifications techniques

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de la construction et de l'habitation (R.143-1 à R.143-47) - Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et arrêtés complémentaires - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié relatif aux établissements du type J - Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées

Chapitre : SEI-TM V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS			
Ascenseurs	Ascenseurs électriques avec machinerie embarquée.	AF	
Dispositions particulières concernant les ascenseurs destinés à l'évacuation des handicapés physiques		SO	
Entretien et vérifications			
AS 8 - Entretien des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants		PM	
AS 9 - Vérifications techniques des ascenseurs		PM	
AS 10 - Vérifications techniques des escaliers mécaniques et des trottoirs roulants		PM	
AS 11 - Autres obligations de l'exploitant		PM	
DISPOSITIONS PARTICULIERES ETABLISSEMENTS TYPE J - STRUCTURES D'ACCUEIL POUR PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES - Arrêté du 19 novembre 2001 modifié			
Ascenseurs	Non stop pris en compte dans le cahier SSI de IGETEC. Prescription de la commission de sécurité: alimentation des ascenseurs non coupés par l'arrêt d'urgence EL11	**OB**	1-Prescription de la commission de sécurité: alimentation des ascenseurs non coupée par l'arrêt d'urgence EL11. Cette prescription est prise en compte dans le CCTP ELEC **mais pas dans le synoptique** de mai 2025.

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : HAND - Accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Chapitre : HAND - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, modifié par arrêté du 18 septembre 2012 Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement, modifié par arrêté du 27 février 2019

Chapitre : HAND V3 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
ACCESSIBILITE DES ERP ET DES IOP AUX PERSONNES HANDICAPEES NEUFS			
Art.1 - Généralités (neuf)	Avis favorable de la commission d'accessibilité du 08/10/2024	AF	
Art. 2 §I. - Cheminements extérieurs usages attendus		AF	
Art. 2 §II.2 - Caractéristiques dimensionnelles des cheminements accessibles extérieurs		AF	
Art. 2 §II.3 - Sécurité d'usage des cheminements extérieurs accessibles		AF	
Art. 3 - Stationnement automobile	20 places dont 1 PMR.	AF	
Art. 4 - Accès à l'établissement ou installation		AF	
Art. 5 - Accueil du public		AF	
Art. 6 - Circulations intérieures horizontales	Accès aux balcons et terrasses: dalle sur plots extérieures; seuil PMR 2cm côté intérieur et extérieur.	AF	
Art. 7.1 - Escaliers de plus de 2 marches		AF	
Art. 7.2.II - Ascenseurs	Ascenseurs desservant tous les niveaux	AF	
Art. 9 - Revêtements des sols, murs et plafonds	Salles de restauration: traitement acoustique par faux plafond et habillage mural	AF	
Art. 10 - Portes, portiques et sas	93cm ou 140cm avec un vantail de 93cm	AF	
Art. 11 - Equipements et dispositifs de commande dans les locaux ouverts au public	Boucle magnétique à l'accueil.	**OB**	1-Prescription n° 2 de la commission d'accessibilité: boucle magnétique à l'accueil: non décrite explicitement dans le CCTP LOT 11.
Art. 12 - Sanitaires		AF	
Art. 14 - Eclairage		AF	
Art. 17 - Etablissement comportant des locaux d'hébergement	Toutes les chambres sont PMR Portes coulissantes sur les portes des sanitaires des chambres avec poignées PMR en U.	AF	

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

Chapitre : PS - Protection parasismique des bâtiments

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Code de l'environnement - Articles R563-1 à D563-8-1 Code de l'urbanisme - Articles R431-16, A431-10 et A431-11 Arrêté du 22 octobre 2010 modifié, relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal"

Chapitre : PS V3 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CONTEXTE REGLEMENTAIRE			
Dispositions définies par arrêté du 22 octobre 2010 modifié	Zone sismique 3	AF	
Dispositions spécifiques exigées pour l'ouvrage	Note d'hypothèses d'IGETEC Catégorie d'importance III	AF	
DISPOSITIONS DE L'OUVRAGE			
Interface sol-structure	Pieux; plancher sur RDC formant diaphragme	AF	
Dispositions générales de l'ouvrage	Chaque bloc est contreventé par des voiles béton dans les 2 directions.	AF	
FONDATIONS ET SOUTENEMENTS			
Contexte géotechnique de l'opération	Etude de sol G2 PRO de SOL SOLUTION de mai 2025 Classe de SOL: B Pas de risque de liquéfaction	AF	
Système de fondation envisagé	Fondations par pieux selon le rapport de sol. Il est bien noté que les pieux sont prévus armés toute hauteur (CCTP et note d'hypothèses de calcul de structure)	AF	
OSSATURE ET ELEMENTS DE STRUCTURE			
Cheminement des efforts - Contreventement	Pieux + dalle béton formant diaphragme. Voiles béton de façade et intérieurs; dalle béton formant diaphragme. JD de 4cm.	AF	
Justification du comportement sous séisme	A ce stade du projet: note d'hypothèse d'IGETEC. q=1,5 Double calcul effectué en prenant en compte les efforts enveloppe dans les voiles.	AF	
ELEMENTS DE CLOS ET DE COUVERT			
Façades	Façade béton avec ITE, BARDAGE bois ou métal Pierres naturelles sur ossature: le CCTP fait référence au document CTMNC aux règles pour la conception et la mise en œuvre des pierres attachées en zone sismique.	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Chapitre : PS V3 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	Recoupement des ossatures à chaque niveau: prévu		
Couverture	Dalle béton étanchée	AF	
ELEMENTS NON STRUCTURAUX			
Eléments extérieurs	Bardage sous avis technique	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : PHu - Limitation du bruit dans les établissements de santé

Chapitre : Phu - Limitation du bruit dans les bâtiments de santé

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : - Arrêté du 25 avril 2003 et circulaire du 25 avril 2003 - Arrêté du 23 juin 1978 (article 6)

Chapitre : Phu V3 — Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
	Notice acoustique du BET SIGMA DCE V2 Référentiel NF HABITAT: hors mission pour BUREAU VERITAS.	AF	
ISOLEMENT AUX BRUITS AERIENS			
Isolement des locaux d'hébergement vis-à-vis des bruits extérieurs	Pas de façade classée selon la notice acoustique	SO	
Isolement aux bruits aériens intérieurs		AF	
NIVEAU DE RECEPTION AUX BRUITS DE CHOCS			
		AF	
BRUITS DES EQUIPEMENTS			
Bruits des équipements collectifs	CHAUFERIE, local CTA, GE: traitement acoustique décrit dans la notice acoustique (plafond avec isolant type fibraroc Clarté 100mm) GE: plafond antivibratil prévu	AF	
TEMPS DE REVERBERATION			
Durée de réverbérations des locaux	Salles de restauration avec V< 250m3: exigence T<0,80s Présence de panneaux acoustiques muraux + faux plafond acoustique Salles d'animnation RDC avec V>250m3: exigence T<1,2s	**OB**	1-Salles d'animation du RDC, partie gauche: le traitement mural acoustique prévu sur le plan acoustique 04.6 n'est pas pris en compte sur le plan architecte. Réverbération dans le cas de la salle fermée par la cloison mobile à justifier.
AIRE D'ABSORPTION EQUIVALENTE DES CIRCULATIONS COMMUNES			
	Faux plafonds toute surface avec alpha w >0,25	AF	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : F - Fonctionnement des installations

Chapitre : F - Vérification des conditions de performance des installations

Textes de référence	Les textes techniques de caractères normatifs suivants : Conditions de performance imposées par les textes normatifs ou les prescriptions techniques contractuelles

Chapitre : F V1	Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
		Dimensionnement des installations techniques.	**OB**	1- Les notes de calcul justificative des installations techniques seront transmises en phase EXE: - chauffage - eau chaude sanitaire - ventilation

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Mission : TH - Isolation thermique et économies d'énergie

Chapitre : TH-RT 2012 - Vérification des dispositions relatives à l'isolation thermique et aux économies d'energie - RT 2012

Chapitre : TH-RT 2012 Points examinés	Dispositions prévues	Avis	
CONDITIONS D'APPLICATION			
Application réglementaire (ouvrages visés à l'article R. 172-10 du CCH)	EHPAD sans chambres avec kitchenette.	AF	
MODELISATION ET DONNEES DE CALCULS			
Caractéristiques globales			
Surfaces	Etablissement sanitaire jour : 3083m² Etablissement sanitaire nuit: 2660,5m²	AF	
Inertie du bâtiment	Inertie moyenne	AF	
Equipements	Bilan des déperditions Bilan aéraulique		
Chauffage	Emetteurs: Radiateurs basse température	**AP**	1-En attente de l'étude thermique
Ventilation	CTA double flux n°1 Locaux Jour RDC 9730 m3/h CTA DOUBLE FLUX N°2 : Unité de vie protégée 770m3/h CTA DOUBLE FLUX N°3 : Unité Alzheimer 760m3/h EXTRACTEUR SF N°1 : Locaux techniques RDC aile est 270m³/h EXTRACTEUR SF N°2 : Locaux Jour aile ouest 975m³/h EXTRACTEUR SF N°3 : locaux jour Unité Alzheimer + protégée 805m³/h EXTRACTEUR SF N°5 : chambres unité alzeimer 1000 m³/h EXTRACTEUR SF N°6 : chambre aile ouest 2100m³/h EXTRACTEUR SF N°7 : chambre aile est 2 000m³/h	**AP**	1-En attente de l'étude thermique
AUTRES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES			
Récapitulatif standardisé d'étude thermique RSET final		**AP**	1-RSET à transmettre.
Autres obligations de comptage énergétique et de régulation			
Dispositions spécifiques des articles R.241-6 à R.241-23 du code de l'énergie		PM	

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

ANNEXE - TABLEAU DE CALCUL DES EFFECTIFS ET DES ENGAGEMENTS

Niveau	Local	Type	Mode de calcul	Surface ou autre critère	Effectifs						Aggravation	Dégagements						Commentaire
					*	Public	Personnel	du local	du niveau	Cumul des niveaux		Théorique			Réalisé			
												Nb No	Nb Ac	UP	Nb No	Nb Ac	UP	
R+3		J	selon type J	28 lits		38	6		44			2		2	4		4	4 escaliers avec porte de 1 UP
R+2		J	selont type J	28 lits		38	6		44	88		2		2	4		8	
R+1		J	selon type J	40 lits		54	6		60	148		2		3	4		8	
RDC		J	selon type J	34 lits		46	7		53									
RDC	Salle polyvamlente	J	1p/m²	180m²		180			180									
RDC	Salle de réunion	J	1p/m²	19m²		19			252	400		2		6	7		15	

Légende des colonnes : Nb No = Nombre Normal, Nb Ac = Nombre Accessoire, * = exclusion de la prise en compte dans le calcul de l'effectif du public si la case est cochée.

Total :	375	25
Effectif global :		400

@VISO 2.0 - 010-01-FR

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

ANNEXE - DOCUMENTS ANNEXES AU RAPPORT

Titre	Date	PJ
Liste des documents techniques IGETEC	28/05/2025	

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

Copie(s) à :

ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT

CENTRE HOSPITALIER GENERAL / Patrice MUREAU

ECIB PROJECT

IGETEC

SIGMA ACOUSTIQUE

SOL SOLUTION GEOTECHNIQUE

© Bureau Veritas Construction – 07/2018 – Toute reproduction interdite

LISTE DES DOCUMENTS BET IGETEC

PIECES ECRITES

CCTP

Lot n°09 - Equipements office

Lot n°11 - Electricité courants forts et courants faibles - SSI

Lot n°12 - Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie sanitaire

DPGF

Lot n°09 - Equipements office

Lot n°11 - Electricité courants forts et courants faibles - SSI

Lot n°12 - Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie sanitaire

BORDEREAUX DES MATERIAUX

Lot n°09 - Equipement office

Lot n°11 - Electricité courants forts et courants faibles - SSI

Lot n°12 - Chauffage - Ventilation - Désenfumage - Plomberie sanitaire

PLANNING / PHASAGE

PLANNINGS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

PLANS DE PHASAGE ET DECOUPAGE DU BATIMENT EHPAD

NOTE DE CALCULS

BILAN AERAULIQUE

BILAN PUISSANCE ELECTRIQUE

BILAN DES DEPERDITIONS

NOTE D_HYPOTHESES CALCULS DE STRUCTURES

NOTE DE CALCUL SISMIQUE, TABLEAUX DES DESCENTES DE CHARGES (indice A)

CHAMBRES TYPE

PLANS DE PRINCIPE CHAMBRE TYPE

SSI

CAHIER DES CHARGES FONCTIONNEL SSI

RESEAUX EXTERIEURS

PLAN DE PRINCIPE RESEAUX ELEC EXTERIEURS_RES 1-2

PLAN DE PRINCIPE RESEAUX CVC EXTERIEURS_RES 2-2

PLANS INTERVENTIONS DANS BÂTIMENTS EXISTANTS

PLAN CHAUFFAGE - PLOMBERIE BAT. P _ BAT P_CVC 1-1

PLANS INTERVENTION BATIMENT EXISTANT LOTS TECHNIQUES BAT. S

PLANS STRUCTURES

TER1 - BAT A à E - PLAN DE TERRASSEMENT VS

COF1 - BAT A -B - C - FONDATIONS - PH VS - COFFRAGE REPERAGE

COF2 - BAT A -B - C - PLANCHER HAUT RDC - COFFRAGE REPERAGE

COF3 - BAT A -B - C - PLANCHER HAUT R+1 - COFFRAGE REPERAGE

COF4 - BAT A -B - C - PLANCHER HAUT R+2 - COFFRAGE REPERAGE

COF5 - BAT A -B - C - PLANCHER HAUT R+3 - COFFRAGE REPERAGE

COF6 - BAT A -B - C- ACROTERES + PLANCHER HAUT R+4 - COFFRAGE REPERAGE

COF10 - BAT D - E - FONDATIONS - PH VS - COFFRAGE REPERAGE

COF11 - BAT D - E- PLANCHER HAUT RDC - COFFRAGE REPERAGE

COF12 - BAT D - E- PLANCHER HAUT R+1 - COFFRAGE REPERAGE

COF13 - BAT D - E - ACROTERES - COFFRAGE REPERAGE

COF20 - BAT K - DEMOLITION - COFFRAGE REPERAGE

PLANS OFFICE

CARNET DE PLANS OFFICE

PLANS ELECTRICITE

PLAN ELECTRICITE_EL 1-1_VS

PLAN COURANTS FORTS_CFO 1-6_RDC

PLAN COURANTS FORTS_CFO 2-6_RDC

PLAN COURANTS FORTS_CFO 3-6_R+1

PLAN COURANTS FORTS_CFO 4-6_R+1

PLAN COURANTS FORTS_CFO 5-6_R+2

PLAN COURANTS FORTS_CFO 6-6_R+3

PLAN COURANTS FAIBLES_CFA 1-6_RDC

PLAN COURANTS FAIBLES_CFA 2-6_RDC

PLAN COURANTS FAIBLES_CFA 3-6_R+1

PLAN COURANTS FAIBLES_CFA 4-6_R+1

PLAN COURANTS FAIBLES_CFA 5-6_R+2

PLAN COURANTS FAIBLES_CFA 6-6_R+3

SYNOPTIQUE ELECTRICITE

ZONING TABLEAUX ELECTRIQUES

ZONING BAIES DE BRASSAGE

SYNOPTIQUE DE DISTRIBUTION CFO

SYNOPTIQUE DE DISTRIBUTION VDI

SYNOPTIQUE DE DISTRIBUTION TV

SYNOPTIQUE APPEL MALADE

SYNOPTIQUE DE DISTRIBUTION CONTROLE ACCES

PLANS CHAUFFAGE

PLAN CHAUFFAGE_CH 1-6_RDC

PLAN CHAUFFAGE_CH 2-6_RDC

PLAN CHAUFFAGE_CH 3-6_R+1

PLAN CHAUFFAGE_CH 4-6_R+1

PLAN CHAUFFAGE_CH 5-6_R+2

PLAN CHAUFFAGE_CH 6-6_R+3

COUPES DE PRINCIPE DES CHEMINEMENTS TECHNIQUES_COUPE 1-1

SCHEMA DE PRINCIPE HYDRAULIQUE ET REGULATION_SCH 1-2

ZONING_CHAUFFAGE

PLANS VENTILATION

PLAN VENTILATION_VT 1-6_RDC

PLAN VENTILATION_VT 2-6_RDC

PLAN VENTILATION_VT 3-6_R+1

PLAN VENTILATION_VT 4-6_R+1

PLAN VENTILATION_VT 5-6_R+2

PLAN VENTILATION_VT 6-6_R+3

PLANS DESENFUMAGE

PLAN DESENFUMAGE_DF1-5_RDC

PLAN DESENFUMAGE_DF2-5_R+1

PLAN DESENFUMAGE_DF3-5_R+2

PLAN DESENFUMAGE_DF4-5_R+3

PLAN DESENFUMAGE_DF5-5_TOITURE

PLANS PLOMBERIE

SCHEMA DE PRINCIPE EF, ECS, BOUCLAGE_SCH 2-2

PLAN PLOMBERIE _PB 1-5_VS

PLAN PLOMBERIE _PB 2-5_RDC

PLAN PLOMBERIE _PB 3-5_R+1

PLAN PLOMBERIE _PB 4-5_R+2

PLAN PLOMBERIE _PB 5-5_R+3

RESEAUX HUMIDES EN VIDE SANITAIRE_RVS1-2

RESEAUX HUMIDES EN VIDE SANITAIRE_RVS2-2

PLAN EQUIPEMENTS TECHNIQUES EN TOITURE

PLAN DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES EN TOITURE_ET_1-2

PLAN DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES EN TOITURE_ET_2-2